

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

**Pour des déplacements en toute sécurité
Aménagement de nouveaux liens cyclables dans
les rues Mentana et Saint-André**

Madame, Monsieur,

La Ville de Montréal vous informe que l'ajout de nouveaux aménagements cyclables sera réalisé dans le cadre d'un projet pilote sur les **rues Mentana et Saint-André, entre l'avenue Laurier Est et la rue Cherrier**, au cours des prochaines semaines.

Le principe d'aménagement consistera en un partage de la chaussée, sécurisée par des mesures d'apaisement de la circulation. Ces mesures incluront notamment des rétrécissements de voie de circulation. L'aménagement sera également bonifié par l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue de Mentana et du boulevard Saint-Joseph Est, ainsi qu'à celle de la rue de Mentana et de la rue Rachel Est, afin de sécuriser la traversée des cyclistes.

Ces liens cyclables offriront une alternative quatre saisons à la piste existante de la rue De Brébeuf.

Consignes de sécurité

Nous vous invitons aussi à prendre certaines précautions particulières lorsque vous circulez à proximité de voies cyclables :

- surveillez le passage des cyclistes aux intersections;
- ne stationnez pas ou n'empiétez pas dans les aménagements cyclables;
- soyez prudent lors de l'ouverture des portières d'automobile ou en effectuant des manœuvres de stationnement.

La Ville est consciente des inconvénients que ces travaux peuvent causer et elle prend toutes les mesures nécessaires pour en minimiser les impacts. Elle vous remercie de votre précieuse collaboration.

► Carte au verso

